

6. Caractéristiques principales de l'ouvrage

ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Caractéristiques principales de l'ouvrage

La liaison piétonne projetée permettrait un accès accessible aux personnes à mobilité réduite entre le centre-ville et la rue Charles de Gaulle. L'aménagement sera minimal, car il s'agit uniquement d'un espace de transit.

- **Démolitions** : le mur séparatif entre les parcelles AE 914 et AE 919 sera démoli, la démolition fera l'objet d'une autorisation préalable de l'architecte des bâtiments de France.
- **Choix des matériaux** : le cheminement serait réalisé en **pavés** permettant ainsi l'accès aux véhicules légers tout en limitant leur vitesse. Ceci afin de permettre la cohabitation du cheminement piéton et de la desserte de trois garages privés (transit estimé entre 4 et 10 passages/jour).
- **Eclairage** : l'éclairage en applique sur façade ou sur mâts permettra d'orienter la lumière et de sécuriser la zone.
- **Mobilier urbain** : une main courante sera mise en œuvre le long du pignon du 35 rue Charles de Gaulle afin de faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite. Aucun autre mobilier urbain dans cette zone pour éviter que les promeneurs y stationnent.
- **Aménagement PMR** : outre la main courante, la liaison ne présentera pas de rupture de pente importante.